

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

Membres en exercice	14
Membres présents	12
Pouvoirs	0
Votants	12

Date de convocation : 3 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : CHABAUTY James , ROULAUD Jean-Jacques, BARREAUX Bernadette, COMTE Joël, RAINETEAU Jean, GIN Anne-Marie, ALLEAU Patrick, MONTHEIL Catherine, PINAUD Laurence, CAMUZET Stéphanie, FARQUE Christian, MOURGUES Olivier

Excusées : SILVESTRE Alexandra, LAFONT Sandrine

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire : Olivier MOURGUES

Délibération n°01 – 09.12.2024 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/Agility Club des Vallées

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'Agility Club des Vallées utilise une partie d'une parcelle communale (cadastrées section C, numéro 1462) pour ses activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2024. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention en annexe.

Délibération n°02 – 09.12.2024 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/CJM

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le Cercle des Jeunes (CJM) utilise une partie d'une parcelle communale (cadastrées section C, numéro 1462) pour ses activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2024. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention en annexe.

Délibération n°03 – 09.12.2024 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal (Montignac-Charente-Loisirs)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'association Montignac-Charente-Loisirs utilise le local de l'ancienne cantine (cadastrée section C numéro 1034) pour ces activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2024. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention en annexe.

Délibération n°04 – 09.12.2024 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/Entente Sportive Montignac
--

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'Entente Sportive Montignac utilise une d'une parcelle communale (cadastrées section E, numéros 15 et 55) pour ses activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2024. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention en annexe.

Questions et informations diverses

Modification de la dénomination de noms de rue dans le cadre de la création de la commune nouvelle de La Boixe : ajourné

Quatre doublons ont été repérés :

- Chemin des Vignes
- Route de Marsac
- Route de Nitrat
- Rue Principale

Les élus de Montignac proposent :

- Chemin des Vignes deviendrait le Chemin de la Morante
- Route de Marsac deviendrait la Route de Lagroux

Les modifications de noms de rue feront l'objet d'une délibération du conseil municipal de la commune nouvelle.

Campagne de régulation des pigeons : 12 pigeons ont été abattus.

Prochaines dates d'intervention : 13 décembre, 20 décembre, 4 janvier et 10 janvier.

Travaux 2025 : les élus font le point sur les travaux à prévoir pour l'année 2025. Certains sont déjà engagés.

- Consolidation du rempart
- Construction du parking dit « Fourcade »

D'autres feront l'objet de discussions lors de la préparation du budget 2025 :

- Démoussage des toitures de certains bâtiments communaux
- FDAC 2025 entretien de la voirie communale
- Réparation de la toiture de la mairie et des écoles

- Rénovation des sanitaires du camping
- Mise en place d'écluses pour ralentir la circulation
- Création de toilettes dans la grange
- Rénovation d'appartement
- Refaire l'allée centrale du cimetière de Montignac
- Végétalisation des rues du village
- Refaire le crépi de la mairie coté place Alcide Banlin
- Changer les fenêtres de la mairie par du double vitrage

La première réunion du conseil municipal de La Boixe se tiendra à la mairie de VARS, le 6 janvier 2025, avec l'élection du maire. (Horaire à déterminer.)

Cette réunion est la dernière réunion du conseil municipal de la commune de Montignac-Charente. Monsieur le maire remercie chaleureusement les adjoints et les conseillers municipaux pour leur soutien, leur implication et leur dévouement. Il remercie également le personnel communal.

L'année 2025 sera une année charnière avec la naissance de la commune nouvelle. Les équipes vont devoir assimiler de nouvelles façons de travailler.

Plusieurs adjoints et conseillers, émus, prennent la parole pour remercier monsieur le maire de son dévouement pour la commune, ainsi que leurs collègues pour leur travail et leurs apports. Monsieur le maire invite les membres de son équipe à partager le verre de l'amitié.